

République française  
.....  
Département de la  
Haute-Savoie  
.....  
Arrondissement de  
Thonon- Les- Bains  
.....  
**Commune de  
CERVENS**

**Convocation**  
du 06/05/2025

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : - 13  
Quorum : ---- 07  
**Présents :** --- 10  
  
Absents : ---- 03  
Pouvoirs : ---- 02  
Votants : ----- 12

**VOTE**

Pour : ----- 12  
Contre :----- 00  
Abstentions :-- 00

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CERVENS**

**SEANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2025 à 19 H 30**

L'an deux mille vingt-cinq le treize mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Etaient présents :** CALLENDRIER Michèle / CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ LEYDIER Serge/ MASSON Thibault / PROFFIT Thierry / SANDRAL Linda/ THOMAS Gil / VUARGNOZ Catherine.

**Absents :** CHATEAU Baptiste / KELLER Sophie / NOEL Ruta

**Pouvoirs :** Sophie KELLER a donné pouvoir à Michèle CALLENDRIER, Ruta NOEL a donné pouvoir à Coralie DECOMBARD

**Secrétaire de séance :** Christophe CHATEL

**OBJET : Approbation de la convention « Réseau Patrimoines et Territoires » avec MUSEAM**

**Patrimoine**

**Délibération  
N°2025-22**

**Délibération Certifiée  
exécutoire,**

Télétransmise  
Le : 20 MAI 2025

Reçue en Préfecture  
Le : 20 MAI 2025

Mise en ligne sur le site  
de la commune

Le : 20 MAI 2025

Le Maire Gil THOMAS



Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2024-40 portant accord de principe sur le projet de convention avec l'association MUSEAM dans le cadre du réseau Patrimoines et Territoires.

Il rappelle que ce réseau géré par l'association Muséam avec l'aide des collectivités et d'un chargé de projet a pour but de conserver, transmettre et valoriser le patrimoine local à travers différentes actions : inventaire du patrimoine, collecte mémoire et documents, mise en ligne de ressources, accompagnement de projets scolaires, visite du musée de Fessy, rencontres et conférences, sorties patrimoniales, circuits théâtralisés, etc.

La convention, qui regroupe quatre communes, précise les modalités de participation financière de la commune à savoir une participation annuelle à hauteur de 2420.50 € avec un engagement sur 3 ans du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 31 mai 2028.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ **AUTORISE** le Maire à signer la convention « Réseau Patrimoines et Territoires » avec Muséam pour une durée de 3 ans du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 31 mai 2028.

⇒ **VALIDE** la participation financière annuelle de 2420.50 €.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
**Gil THOMAS**



Le secrétaire  
**Christophe CHATEL**



Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le 20/05/2025

ID : 074-217400530-20250513-D2025\_22-DE

